



"Le difficile n'est pas de monter, mais, en montant, de rester soi."

Jules Michelet

La situation économique et sociale continue de se dégrader tant en France qu'en Europe avec la poursuite et même **l'amplification des politiques d'austérité** (Grèce, Espagne, Portugal), alors même que dans le camp des libéraux se posent des questions sur la pertinence de la poursuite de cette politique. Même les entrepreneurs allemands des PME exportatrices craignent de devenir les "pigeons" de demain faute d'une demande soutenue de la part de leurs partenaires européens, principaux clients. **Le chômage poursuit sa hausse**, les plans sociaux se multiplient. Après la ratification du Traité sur la Stabilité, Coopération et la Gouvernance qui engage encore davantage la France sur la voie de l'austérité, le **pacte de compétitivité** répond aux attentes du patronat qui exige une baisse du coût du travail. Le gouvernement Ayrault s'est plié bien vite aux coups de becs de quelques volatiles patronaux en mal de publicité et finalement bien peu nombreux. Ce sont **toujours les mêmes recettes** qui sont appliquées : **cadeaux aux entreprises sans contrepartie, aux dépens des finances publiques, des comptes sociaux et du pouvoir d'achat**. Le gouvernement vient en effet d'annoncer 20 milliards de crédit d'impôt aux entreprises, 10 milliards de réduction de dépense publique supplémentaire et une hausse de la TVA, l'impôt le plus injuste qui soit.

En matière d'éducation, six mois après les élections présidentielles et l'arrivée au pouvoir de François Hollande, **le projet de la nouvelle loi d'orientation** vient de sortir. Cette loi engagera le système éducatif pour plusieurs années. Celle-ci cherche à maintenir des équilibres issus de la concertation. De fait, le projet de loi de « refondation de l'École » répond partiellement à des attentes fortes de la profession dans le second degré.

Certes, on y trouve la suppression de la note de vie scolaire, la redéfinition du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » confiée à « un conseil supérieur des programmes », la suppression de « l'apprentissage junior », et la volonté d'une véritable formation initiale et continue des enseignants, qui reste à construire, ainsi que la réaffirmation du rôle de l'éducation nationale dans la formation continue des adultes... Ce projet de loi affirme de nouveau la volonté de lutter contre les sorties sans diplôme ou qualification. Cependant, il **renvoie les sujets les plus conflictuels à la rédaction des décrets d'application ou à la loi de l'acte III de la décentralisation**, que ce soit sur la mise en œuvre d'une meilleure articulation entre le premier degré et le collège, sur le devenir de l'orientation scolaire et de ses personnels et sur le pilotage des cartes de formation professionnelles et technologiques. **Le SNES-FSU avait pourtant rappelé son ambition de démocratisation, de l'accès aux diplômes de niveau IV et aux qualifications et, à ce titre, nous regrettons que cette ambition n'ait pas trouvé de traduction par la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans.**

Après une rentrée très difficile dans notre académie, en raison notamment des suppressions de postes cumulées depuis plusieurs années, l'attente était grande, chez les collègues, d'une amélioration rapide de la situation et encore davantage d'un profond changement de cap. Plusieurs points constituaient des avancées notables comme l'abrogation du décret qui donnait aux chefs d'établissement le pouvoir d'évaluer seuls les professeurs, ou le rétablissement progressif d'une décharge de service pour les stagiaires, ou encore, la fin du mouvement spécifique ÉCLAIR, premier pas vers la fin du dispositif, même s'il est indispensable de relancer l'éducation prioritaire, mais tout cela est bien insuffisant au regard des besoins du second degré.

Le SNES attend toujours d'autres réponses, notamment sur les salaires, les conditions de travail mais aussi l'avenir des réformes contestées par la profession (lycée, voie technologique, gouvernance des établissements, autonomie et expérimentations, dérive

locale des examens...). Les arbitrages à venir pour l'éducation ne peuvent qu'inquiéter dans le sens où le gouvernement annonce d'emblée une politique budgétaire très contrainte.

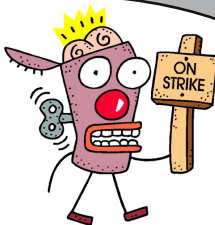
Cette politique éducative actuelle est donc bien en-deçà des attentes de la profession, nous sommes très loin de la rupture idéologique qui doit présider dans l'éducation nationale. Nous allons devoir engager plus fermement notre opposition aux choix ou aux non choix qui sont faits y compris, si nécessaire, par des actions de grèves.

Reims, le 8 décembre 2012

Christophe GIRARDIN

Le point sur les concours 2013 :

Toutes les informations sont sur le site du SNES Champagne Ardenne :
<http://www.reims.snes.edu>



LE BLUES DES PROFESSEURS DE GENIE CIVIL

Changement de discipline imposé pour les professeurs de STI : qu'en est-il deux mois après ?

Petit retour sur les faits : deux jours avant la date butoir du 26 septembre, les professeurs de Génie Civil du lycée Arago de Reims sont contactés pour signer un changement de code disciplinaire. L'imprimé prenait la forme d'une annexe 3 (pourquoi 3 ?), sans aucune lettre de présentation ni d'explication. La quasi totalité des collègues ayant refusé de signer, nous avons rédigé une lettre expliquant notre refus et l'avons remis à notre hiérarchie. Nous demandions entre autres, des éclaircissements sur le ré-étiquetage des postes, le devenir des postes BTS, les possibilités d'affectation en collège ou dans des matières autres que Génie Civil. En outre, qu'allait devenir l'appellation « lycée des métiers du bâtiment et des travaux publics » ? Depuis, nous avons découvert dans notre dossier personnel sur « iprof », la mention d'une discipline complémentaire datée du premier septembre en sus de la discipline de recrutement.

Nous sommes donc devenus des professeurs de « sciences industrielles de l'ingénieur » avant même d'avoir été sollicités. Alors, à quoi rimait cette consultation ?

Il va falloir se résoudre à enseigner l'électronique, l'informatique, la productique, la technologie au collège... Tout cela sans formation sérieuse. Difficile quand on sait que tous les professeurs de génie civil

sont issus de formations typiquement BTP. Quoi de commun entre le béton armé et une puce électronique ? Autant qu'entre l'anglais et l'allemand. Dans un cas, c'est du technique, dans l'autre cas ce sont des langues.

Est-ce le prélude à une polyvalence étendue pour tous les professeurs, quelle que soit leur discipline de recrutement ? Espérons que non. Sinon qu'en sera t-il du savoir transmis à nos élèves ?

Sophie FOLLEREAU

TRISTE RECORD

Le journal LE MONDE daté du 4 décembre 2012 rend compte d'une enquête menée par l'Observatoire National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP).

En France, 23% des jeunes âgés de 18 à 24 ans sont pauvres, c'est dire disposent d'un revenu mensuel inférieur à 964 euros! C'est plus d'un million de jeunes qui sont confrontés à la précarité. Cet article fait aussi apparaître le taux des jeunes "désœuvrés" par département. Et c'est le département des Ardennes qui est le plus touché en France métropolitaine, ce taux y dépasse les 29,5% contre 18% de moyenne nationale. Les trois autres départements de la Région Champagne Ardenne connaissent aussi une situation difficile.

Cet article qui mérite lecture fait aussi apparaître la relation entre formation, emploi et activité économique. Il est connu que la région Champagne Ardenne continue de perdre des habitants, qu'elle est peu attractive pour les activités économiques. Les fermetures d'entreprises y sont nombreuses même si les médias en parlent peu. La jeunesse mérite un autre avenir, en Champagne Ardenne comme dans tout le pays. Cela passe par un effort encore plus important en matière d'éducation, de préparation à l'emploi. Cela passe aussi par une politique qui redonne à l'industrie une place plus importante. Notre région a un riche passé industriel.

Alors, un effort Mesdames Messieurs les décideurs, la jeunesse attend une autre politique et elle n'est pas la seule à le faire.

Jean Claude DURDUX



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DU SNES

Organisés dans le cadre de la réflexion sur la refondation de l'École, les États Généraux ont permis de faire remonter au niveau national les attentes des syndiqués. Suite aux réunions organisées dans les académies, 450 personnes se sont retrouvées à Paris le jeudi 25 octobre pour échanger sur les problèmes peu ou pas pris en compte dans la réflexion visant à l'élaboration d'une nouvelle loi d'orientation.

En collègue, c'est l'évaluation par compétences et le livret qui en découle qui attisent le plus la colère. La section académique de Créteil a organisé sur son site internet un sondage dont les résultats sont édifiants : 94% des collègues qui se sont exprimés sont pour la disparition du livret personnel de compétences. C'est un refus total de l'école du socle et un sentiment de dépossession du métier qui transparait.

Au lycée, la réforme a eu pour conséquence, entre autre, l'éclatement du groupe classe, mais aussi un brouillage total du lien entre les savoirs et les disciplines enseignées...

La question de l'orientation a également été longuement débattue : les missions des conseillers d'orientation psychologues sont de plus en plus détournées, et l'annonce de l'acte III de la décentralisation laisse planer de nombreuses

inquiétudes sur le transfert aux régions de la totalité de la formation professionnelle, dont les GRETAS.

La journée s'est conclue par la réaffirmation des valeurs que nous portons pour l'école : des personnels concepteurs de leur métier, des savoirs à remettre au cœur des problématiques scolaires. Reste à savoir si nos propositions seront entendues. Le SNES est le syndicat largement majoritaire du second degré, et le ministère ne doit pas l'oublier lorsqu'il entend plusieurs fois les propos des autres syndicats bienveillants à l'égard des dernières réformes, des associations de parents d'élèves, des associations impliquées dans les problématiques pédagogiques... etc. Donc restons vigilants, créer des postes ne suffit pas à changer l'école dans le sens que nous souhaitons.

Élodie CUTRONA



LEON BOURGEOIS, GODARD ROGER, BAZEILLES, ET LES AUTRES...

Un CTA s'est tenu le vendredi 30 novembre, neuf points étaient à l'ordre du jour dont deux concernaient les lycées de notre académie : les perspectives d'évolution de la carte des formations et l'évolution des structures d'établissement pour la rentrée 2013.

Sur la carte des formations, il y a peu d'évolution à noter : pour le post-bac, deux ouvertures de BTS sont proposées : lycée Oehmichen à Châlons dans le transport logistique et lycée Brière à Reims dans la communication et l'information graphique sous réserve pour l'un d'une cohérence avec la carte du supérieur, et pour l'autre du soutien des professionnels du secteur. Par contre la CPGE du lycée Oehmichen est prévue à la fermeture, il y a actuellement 5 étudiants en première année. Ils se verront proposer une poursuite d'études dans les lycées rémois. Une carte des formations qui est aussi le reflet d'une académie en mal d'effectifs et donc de moyens.

Par ailleurs les cités scolaires (au nombre de treize) continuent le mouvement de fusion lycée et lycée professionnel, ces derniers devenant des SEP (section d'enseignement professionnel). L'intérêt de ces fusions est d'abord comptable et pratique ; une

seule entité administrative, un seul chef d'établissement, un seul conseil d'administration. Lors du groupe de travail qui s'était tenu au rectorat en janvier 2012, la FSU avait exprimé toutes ses réserves sur ces regroupements et des questions étaient restées sans réponse : quelle entité pédagogique ? Quelle DHG ? Une ? Deux ? Les autres organisations syndicales ont approuvé cette idée de fusionner, et les moyens, et les personnels. Par ce biais c'est sans doute la perspective de la mise en place du lycée unique qui reste la revendication ultime pour un certain nombre d'entre eux. Ce n'est pas le choix de la FSU, ni des personnels qui enseignent dans les LEGT.

Autre exemple de fusion de lycées de notre académie : les deux lycées d'Épernay, depuis la rentrée, un seul chef d'établissement pour piloter Léon Bourgeois et Godart Roger, une seule entité administrative répartie sur deux sites. Quel intérêt à regrouper deux lycées et un lycée professionnel ? On voit là des économies d'échelle mais l'intérêt pédagogique ? Va-t-on vers un regroupement par niveau ? Par filière ? Les élèves et les enseignants vont-ils devoir se déplacer d'un site à l'autre ? Toutes ces questions légitimes ne trouvent pas de réponses,

et les deux conseils d'administration ont voté en faveur de la fusion, est-il besoin de rappeler que les représentants des personnels sont minoritaires dans cette instance ?

Sur le point 8 à l'ordre du jour était prévu l'évolution des structures d'établissement et là surprise ! La « pochette » était vide alors cela signifie t-il le statu quo ? On en reste là ? Pourtant depuis l'année dernière il y a bien des volontés de transfert de séries : Bazeilles vers Pierre Bayle à Sedan, Vauban à Givet, et Jean Moulin à Revin, il semblerait que ces 2 lycées de la vallée ont un avenir en commun, (ces points ont été abordés lors du CTA de janvier 2012). Certes il y a eu un changement politique au printemps 2012, mais dans ce domaine la donne n'a pas été modifiée, la circulaire de rentrée du nouveau ministre Peillon rappelle comme son prédécesseur la nécessité d'une politique de mise en réseau des lycées, on y parle de mutualisations des moyens, nous ne sommes pas loin du multisite comme cela se pratique dans les collèges ardennais. Alors quel avenir prépare t-on pour ces lycées des Ardennes ? Rien n'a été évoqué lors de ce premier CTA de l'année, devons-nous attendre celui de janvier ? Le recteur n'avance rien, mais le DASEN organise des rencontres avec les membres des commissions permanentes, quant au Président de Région il consulte lui aussi et reçoit. Il a organisé une table ronde sur l'offre de formation dans la vallée de la Meuse avec tous les acteurs comme on a coutume de dire sauf qu'il n'invite pas les organisations syndicales, représentantes des personnels. Sans doute ne nous considère t-il pas comme des acteurs du système éducatif, mais il est vrai que ce qui se prépare est sans doute un mauvais film dont le scénario nous échappe et dont nous craignons l'épilogue.

Chantal DUPONT



POUVOIR D'ACHAT : UN NOUVEAU GROS MOT ?

La question du pouvoir d'achat, des pensions et des salaires est plus que jamais au cœur des enjeux. Quelques vérités méritent d'être rappelées : la part des rémunérations des fonctionnaires de l'État dans le P.I.B. ne cesse de baisser. Elle est passé de près de 4,4% en 1999 à 3,3% en 2011. Ce n'est pas le coût du travail qui est trop élevé, mais celui du capital. Par le coût du crédit aux particuliers et aux entreprises, les dividendes versés aux actionnaires, les intérêts de la dette publique, le capital opère une ponction toujours plus grande sur la richesse produite. Une profonde réforme fiscale doit être engagée, allant au-delà des quelques mesures déjà prises pour le renforcement de la progressivité de l'impôt sur le revenu. C'est à cette condition que l'on pourra sortir de la crise, en renforçant les solidarités et en redynamisant les services publics.

Christophe GIRARDIN

LE PRIX DE LA LIBERTÉ

Nouveaux concours de recrutement, future loi d'orientation, prochaine étape de décentralisation, problèmes disciplinaires, conditions d'enseignement, santé des personnels, publications, etc. sont autant de dossiers sur lesquels les militants du SNES-FSU interviennent sans relâche notamment dans les instances ou lors d'audiences au rectorat, et ce au nom de la majorité des collègues, en rappelant l'engagement de toute une profession à faire réussir tous les jeunes, en dénonçant la dégradation ininterrompue des conditions de travail et la faiblesse des rémunérations.

Par l'adhésion au SNES-FSU, vous apportez à la fois votre soutien à nos revendications et vous nous donnez les moyens de poursuivre et d'amplifier notre action militante en faveur du service public d'éducation.

La syndicalisation, ce n'est pas seulement le fait ou le souci des militants, cela soit aussi être la préoccupation de tous les syndiqués du SNES-FSU. Nous vous invitons à diffuser nos informations, à discuter avec vos collègues de la syndicalisation au SNES, de proposer le bulletin d'adhésion le plus largement possible. C'est notre union qui fait notre force. C'est notre implantation et votre implication dans les établissements qui fait aussi notre force. Le bulletin d'adhésion est simple à obtenir sur notre site académique (<http://www.reims.snes.edu>).

Nous rappelons que le SNES-FSU ne touche aucune subvention et ne se finance que par les adhésions. Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66% du montant versé. Votre adhésion permet de payer les frais liés aux locaux académiques, les frais de publication, de téléphone, les achats de matériels (informatiques notamment), les déplacements de militants notamment dans les établissements qui le demandent. Les comptes sont publiés tous les deux ans avant le congrès académique. Certains pensent que la cotisation coûte cher, c'est pourtant bien peu pour le prix de la liberté. Le SNES compte sur vous et sur votre engagement.

**Christophe GIRARDIN, Secrétaire Académique
Coordinateur.**

Comme pour beaucoup de questions économiques, il faut se méfier des postures trop évidentes. Qui n'a pas en mémoire ce

reportage TV illustré par un compteur qui égrène la dette publique à une vitesse effrénée... c'est aussi angoissant que le cliquetis de l'horloge d'un détonateur... et permet justement de souligner que la dette est comme une bombe à retardement pour les générations futures. Le poids des mots et le choc du cadran vous auront donné trop d'émoi et de culpabilité pour que vous ne soyez pas convaincu immédiatement par ces maximes de bon père de famille :

« Qui peut vivre durablement au-dessus de ses moyens ? », « On doit donc tous se serrer la ceinture ! »

Pourtant la dette n'atteint pas aujourd'hui ses sommets

**DOIT-ON SE
RÉSIGNER À
L'AUSTÉRITÉ ?**

historiques en terme de pourcentage de PIB (de nos revenus globaux si vous préférez). Si vous cherchez des références en terme de maxima d'endettement des nations, il faut plutôt songer aux périodes qui ont suivi les conflits mondiaux. A-t-on à l'époque au prétexte d' États déjà trop endettés refusé de reconstruire les économies dévastées ? Pensez à cette France exsangue après 44, aux pays vaincus et écrasés dont les villes et les industries étaient devenues des champs de ruines ? La vraie question n'est pas tant le volume de l'endettement que son coût (le taux d'intérêt réel), ses motifs de long terme, et la capacité du débiteur à rembourser.

La capacité du débiteur varie en fonction de la richesse et de la durée de vie du débiteur. Plutôt que se morfondre sur nos générations futures condamnées à payer, il faut se demander ce qu'elles devront produire pour être plus riches : par exemple des produits nouveaux plus performants et moins polluants complètement compatibles avec le respect de l'environnement laissent un champ large à l'imagination de ce que seront nos nouveaux besoins et commandent dès aujourd'hui de nouveaux investissements... Et c'est un sacré défi technologique de produire comme on en rêverait déjà aujourd'hui. Plutôt que de pleurer sur nos dettes, il faut nécessairement s'endetter à défaut de pouvoir autofinancer (payer avec de l'argent qu'on aurait déjà mis de côté), il faut continuer à s'endetter, (comme on le fait depuis toujours dans une économie moderne). Vous comme moi, devons donc sortir de la sinistrose, mais ça serait plus facile si on nous promettait une augmentation. Plus vrai encore, si ceux qui n'ont plus de boulot et à qui on dit qu'ils devraient avoir honte de coûter, ne se mettaient pas en retrait de leur capacité à produire et à vivre décemment... mais pouvaient dès maintenant s'endetter pour devenir des propriétaires de logements haute performance énergétique, s'ils pouvaient également s'endetter pour posséder un véhicule sobre ou faire partie des contribuables qui profiteraient de nouveaux moyens de transport, devenaient des consommateurs d'aliments bio, etc. Ce sont de formidables gisements d'investissements utiles et d'emplois en perspective... Hier, comme aujourd'hui, il n'y a de richesse que d'hommes. En

d'autres termes, c'est ce que nous produirons globalement tous qui fera notre pouvoir d'achat moyen, demain et notre capacité à payer nos dettes... Pourquoi l'État peut mieux s'endetter que nous ? Parce qu'il a plusieurs avantages sur nous pour le faire. Il peut toujours augmenter ses recettes dès que la société s'enrichit (ce sont nos taxes et impôts), il peut étaler sa dette au cours d'une vie (contrairement à la nôtre)... éternelle. Il peut même en théorie devenir son propre banquier.

Pourquoi c'est le bon moment pour s'endetter ? Parce que les taux d'intérêt n'ont jamais été aussi bas : les taux d'intérêt nominaux actuels sont inférieurs aux taux d'inflation courante, pourtant elle-même très faible. Dès lors les taux d'intérêt réels sont négatifs. Il vaut mieux emprunter que placer actuellement dans la zone euro. Il est donc raisonnable d'investir dès lors que c'est pour produire les richesses, et donc les emplois et les revenus dont nous aurons besoin pour mieux rembourser à terme

Les plans d'austérité sont réclamés par « les marchés ». Pour aller plus loin dans la compréhension du phénomène, dites vous que ces marchés financiers regardent l'économie comme des rentiers et des spéculateurs. Dans le premier cas, ils sont proches de leur mort et ça ne les intéresse pas vraiment de penser aux générations futures. Dans le second cas, ils préfèrent parier sur des opportunités de gain facile et immédiat plutôt que de soutenir les efforts de ceux qui veulent produire. Comme ceux qui ont épargné et qui vivent du fruit de leur économies s'inquiètent de la panique qu'ont organisé les seconds, et que les gouvernements européens se sont engagés dans des voies institutionnelles qui limitent les possibilités pour les États de s'endetter davantage et ou de relancer l'activité par des investissements et une politique de revenus favorables à la consommation. Le choix de l'austérité n'a pas les vertus d'une potion amère avec des promesses de lendemains meilleurs, elle ressemble déjà à la situation de celui qui se tire une balle dans le pied. Cela va favoriser peu à peu le ralentissement de l'activité, le chômage et au bout du compte notre appauvrissement général et... la mort du rentier. Après, je vous l'assure ça ira mieux.

Laurent BERTRAND

L'ORIENTATION SCOLAIRE, EN VOIE DE DISPARITION ?

Après les dernières élections, le SNES-FSU n'a cessé de peser dans les discussions avec le ministère afin d'obtenir un plan d'urgence pour le second degré. S'agissant de l'orientation scolaire, aucune de nos revendications n'a été entendue : la liste des candidats admissibles n'a pas été utilisée pour augmenter le nombre d'entrants en formation, les deux arrêtés modifiant les conditions de recrutement n'ont pas été abrogés, les fermetures de CIO se poursuivent, le moratoire sur la mise en place du SPO n'a pas été pris.

Manifestement, s'il devait y avoir des changements, ce n'est pas du côté de l'orientation scolaire qu'ils se trouvent !

L'action menée jusqu'à présent par le nouveau ministre de l'Éducation Nationale s'inscrit totalement dans la politique menée par le précédent gouvernement. Il poursuit les réformes qui méprisent les personnels, mettent à terre les CIO et parallèlement décide sans aucune concertation de confier le pilotage de l'orientation aux régions à travers la mise en place d'un Service Public Territorialisé d'Orientation (SPTO). Dans le paquet cadeau, il est également prévu le transfert de la carte des formations professionnelles et technologiques. Ainsi les régions piloteraient l'ensemble de la chaîne formation/orientation/insertion.

Ces propositions ne sont pas acceptables.

L'intersyndicale nationale (SNES FSU – SUD – CGT – FO) a vivement réagi en s'opposant à ces projets.

La préoccupation de l'emploi et de l'accès de tous les jeunes à une formation professionnelle ne doivent pas conduire à privilégier des solutions simplistes. À l'occasion de la sortie du rapport Gallois, l'Education Nationale a été pointée du doigt pour dénoncer le chômage des jeunes : une orientation insuffisante vers les filières industrielles, porteuses d'emploi, expliquerait le manque de compétitivité des entreprises françaises. L'argument de la prétendue inadéquation entre les formations délivrées par l'EN et les besoins en compétences des entreprises est de nouveau avancé ! Avec le transfert de la carte des formations professionnelles et technologiques, la région déciderait des ouvertures (seule) et des fermetures (avec le recteur) des sections de formation au LP, de formations technologiques et de STS. Cela conduira à des offres pilotées quasi exclusivement par les besoins locaux immédiats. Les élèves les plus fragiles issus de milieux populaires que l'on retrouve le plus souvent dans les séries professionnelles et technologiques seront les premiers perdants. Plus sensibles aux pressions, moins confiants dans leur possibilité de poursuivre des études longues et coûteuses, ils seront plus dépendants des offres de formations locales et plus exposés aux effets de la crise. L'orientation choisie tant vantée par le Ministre, ne concernera que ceux qui restent dans les formations générales, pour les autres, il s'agira plutôt d'une orientation subie. Comment croire que l'on réussira à réduire le chômage des jeunes et à favoriser leur réussite scolaire, en passant par une orientation « dirigiste » dès la Sixième, au plus près des besoins à court terme des employeurs et des filières prétendument porteuses d'emploi ?

De plus, le ministère transférerait l'ensemble des CIO aux régions, leur laissant la charge de la maintenance mais également la possibilité de peser dans l'élaboration des missions. Il s'agit là d'un abandon pur et simple du réseau

des CIO ! Pourquoi les régions conserveraient-elles et financeraient-elles un réseau spécifique dédié à l'accueil du public scolaire et non scolaire quand il est question de mettre en place des SPTO ? Lors des rencontres avec l'ARF (Association des Régions de France), les présidents de région n'ont pas caché qu'ils privilégieraient les espaces polyvalents et qu'en aucun cas, ils ne maintiendraient un réseau de CIO sans contreparties conséquentes pour le SPTO. Peut-on soutenir qu'il s'agit d'un simple transfert de charges ?

Comment assurer aux élèves et aux parents, un service public de même qualité, sur tout le territoire en sachant que les politiques régionales et les budgets seront extrêmement variables et que la péréquation est toujours difficile à mettre en œuvre ?

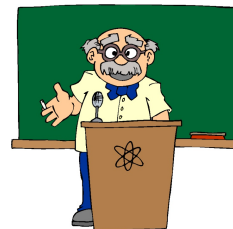
Comment les CO-psy, déjà fort peu nombreux, pourront-ils assumer de nouvelles missions en direction des publics de salariés et de demandeurs d'emploi, dont les régions ont la charge, sans que leurs activités dans les établissements scolaires, auprès des élèves, des familles, des équipes éducatives ne s'en trouvent dégradées ?

Et quel devenir pour les personnels, copsy, Dcio, personnel administratif ? Quelles missions ? Où seront-ils rattachés si les CIO disparaissent ?? Quelles conditions de travail ? Au final, quel statut ?

Tout ceci ne peut qu'aboutir à la disparition de nos services et de notre métier.

Les mesures qui seront votées dans la prochaine loi auront des conséquences majeures.

Françoise FONTAINE THIÉBAULT,
représentante du personnel SNES-COPSY



LES RETRAITÉS PRÉPARENT AUSSI LE CONGRÈS DE LA FSU

La section départementale FSU de la Marne a réuni les retraité-e-s le 27 novembre pour préparer le congrès départemental et le congrès national de la FSU.

Une petite vingtaine de participant-e-s du SNES, du SNUipp et du SNESup étaient présents.

Tout d'abord il a été constaté que les projets de motion ne faisaient pas apparaître de façon claire la nécessité d'une rupture avec le capitalisme, des propositions d'améliorations seront faites pour le congrès départemental.

La discussion a porté aussi sur l'appréciation de la politique gouvernementale après le 6 mai. S'il y a eu accord pour dire qu'il y a des changements réels comme l'ISF, la tranche à 45% et à 75%, les créations de postes dans l'Éducation, la hausse des recrutements, etc. il a été clairement dit que bien d'autres mesures n'allaient pas dans le bon sens :

- pas de créations nettes de postes dans la fonction publique, les créations de postes dans l'EN, la justice et la police se font au détriment des autres secteurs de la fonction publique donc des services publics ...
- diminution globale du budget, pas de réforme fiscale d'ensemble, pas de retour sur la journée de carence, la taxe sur les mutuelles...
- financement de la protection sociale, retraite, la taxe de 0,30%...

Le débat s'est porté notamment sur la CSG et la TVA : faut-il une CSG progressive ? Faut-il augmenter de façon différenciée la TVA ? Le débat sera porté dans le congrès départemental.

Le débat a aussi abordé le problème de la perte d'autonomie qui d'ailleurs ne concerne pas que les personnes

âgées ! Comment financer ? L'assemblée s'est accordée pour dire que ce devait être dans le cadre général de la sécurité sociale. Comment prendre en charge les personnes dépendantes ? Un personnel qualifié convenablement rémunéré est nécessaire. Comment intervenir dans le CODERPA (Comité Départemental des Personnes Âgées) qui siège auprès de chaque Conseil général qui a en charge la solidarité ? Dans la Marne, la FSU y a un siège et travaille en relation avec la FGRFP (Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique) et les représentants des confédérations syndicales.

Le débat a aussi porté sur l'action après la journée de manifestations du 11 octobre. Dans la Marne une conférence de presse intersyndicale des organisations de retraités a lieu le 7 décembre. La demande a été faite de l'organisation d'un stage syndical, avec les actifs, sur la fiscalité.

D'autres réunions auront lieu en 2013.

Jean Claude DURDUX

LANGUES VIVANTES AU LYCÉE : TOUJOURS PLUS D'ÉVALUATIONS, TOUJOURS PLUS VITE, POUR TOUJOURS MOINS D'ÉQUITÉ !



Les enseignants de langues vivantes en lycée se sentent réellement pris en otage depuis la rentrée de septembre, suite à la dernière réforme du baccalauréat concernant leurs matières.

En effet, la plupart des élèves de Terminale vont désormais voir leurs épreuves de langues 1 et 2 se scinder en trois :

- une première épreuve de compréhension orale prévue au deuxième trimestre ;
- une deuxième épreuve d'expression orale prévue en début de troisième trimestre ;
- une dernière épreuve de compréhension/expression écrites prévue pour se dérouler en juin avec les autres écrits de l'examen.

Le fait que toutes les compétences soient évaluées au baccalauréat recueille l'assentiment de tous les collègues ; cependant l'absence quasi totale de cadrage national des épreuves pré-citées, ainsi que le manque de temps pour la préparation des élèves aux nouvelles épreuves suscitent de très vives inquiétudes.

En effet, si l'on s'appuie sur les textes, l'organisation des deux nouvelles parties de l'examen, compréhension et expression orale, est entièrement laissée au bon vouloir des établissements et des enseignants. Les dates des épreuves sont fixées par les établissements et les sujets élaborés par les professeurs. Il s'agit d'une évaluation dans le cadre de la formation, chaque professeur dans sa classe peut donc donner son propre sujet et évaluer ses propres élèves. De plus, les grilles de notation ne permettent aucune nuance : un élève de LV1 aura 2,6,10,16 ou 20/20. Dans ces conditions, que vaudra donc un 16/20 obtenu dans un lycée " peu côté " par rapport à la même note obtenue dans un lycée dit " réputé " ? Dans le même lycée, que vaudra le 16 attribué par M. X par rapport au 16 attribué par Mme Y qui auront interrogé leurs propres élèves ? L'absence de cadrage remet très clairement en cause le caractère national et égalitaire de l'examen auquel nous sommes

tous attachés.

De plus, les problèmes d'ordre pratique sont très importants et tous, professeurs et élèves, se sentent totalement désemparés :

Les élèves vont passer de nouvelles épreuves alors qu'ils n'ont pas pu y être véritablement entraînés, en particulier faute de temps. Comment est-il possible, avec deux heures par semaine (cas des Terminales S/ES) dans des classes parfois très chargées dans certains établissements, de préparer tous les élèves à toutes les épreuves et en particulier à un oral ?

L'organisation pratique des épreuves au sein même des établissements s'annonce très difficile : pour la compréhension orale, il faudra assurer les mêmes conditions pour tous, la même qualité d'écoute par exemple.

Enfin, la passation des épreuves d'expression orale suscite, quant à elle, le maximum d'inquiétudes. Chaque élève passant un oral de 10 minutes avec une préparation de même durée, cela veut dire que dans certains établissements, quelques centaines d'élèves vont mobiliser des dizaines d'heures. Ce qui ne manquera pas d'entraîner nombre de perturbations pour tous, en particulier pour les élèves d'autres niveaux et les enseignants des autres disciplines.

On comprendra aisément les vives réactions que l'arrivée de ces nouvelles épreuves a provoquées et les demandes de cadrage qui ont été formulées auprès du Recteur par les enseignants et les chefs d'établissements.

Quelles que soient les consignes qui vont vraisemblablement nous arriver sous peu, il n'en reste pas moins que la précipitation dans laquelle ces épreuves sont mises en place ne laisse rien augurer de bon quant aux conditions de leur passation. C'est encore une fois les enseignants qui vont devoir faire de leur mieux pour pallier aux manques et s'adapter aux incohérences dues aux brusques changements de cap de l'institution.

Marie AFILAL

DANS LES COLLEGES, QUELS CHANGEMENTS ?

Dans les collèges, l'arrivée du nouveau gouvernement a donné lieu à quelques signes encourageants mais aussi à des annonces plutôt préoccupantes. Si les décisions prises jusqu'ici vont globalement dans le bon sens, elles ne sont pas de nature à résoudre les problèmes qui s'accumulent et, dans l'ensemble, elles ne remettent pas en cause les réformes contestées de ces dernières années qui ont contribué à alourdir la charge de travail des collègues.

Les tenants de « l'école du socle » et d'une « primarisation » du collège se sont largement fait entendre lors des consultations préalables à la loi d'orientation. Au-delà de la posture pédagogue qui considère qu'on résoudra tous les problèmes du collège en cassant le cadre disciplinaire et en procédant à des échanges de service avec les professeurs des écoles, il y a là un risque majeur de dérégulation et un levier important pour faire des économies en augmentant le temps de travail des uns et des autres. Le SNES n'est pas opposé à favoriser une meilleure liaison CM2-6ème, mais cela passe d'abord par des échanges et des discussions avec les collègues du 1er degré. Si l'on veut que cela soit utile aux élèves, il est nécessaire de donner du temps de concertation aux enseignants, déjà partiellement intégré dans les services des professeurs des écoles. Qu'en est-il dans le 2nd degré ? Le ministre semble avoir compris que la bivalence n'avait pas les faveurs des enseignants et que l'attachement à la discipline était le meilleur garant d'une expertise pédagogique et didactique particulièrement utile pour aider les élèves les plus en difficulté. Néanmoins, il avait la volonté de faire figurer dans la loi la possibilité d'expérimenter un « regroupement scolaire » école-collège dans lequel un « conseil pédagogique commun » pourrait décider de mettre en place des « enseignements communs » et d'aménager le temps de service des enseignants de manière dérogatoire. Le SNES a indiqué que ce projet était inacceptable, on se dirigerait donc vers un cycle commun CM1-CM2-6ème avec un conseil de cycle qui pourrait proposer des projets pédagogiques communs. Pour le SNES, il est important que ce soient les collègues qui déterminent, comme cela se fait déjà actuellement, les meilleures modalités de liaison CM2-6ème. Il conviendra donc de rester vigilants pour ne rien se laisser imposer.

Le Livret Personnel de Compétences. Au printemps, le futur ministre et le candidat avaient pris leurs distances avec le socle et surtout avec les modalités de sa mise en œuvre à travers le LPC qualifié d'« inutilement complexe ». À la rentrée, la circulaire prend acte des différences considérables dans sa mise en place et, dans l'attente de la nouvelle loi, préconise une simplification consistant



CONGRÈS FSU, rappel des dates

Marne : Jeudi 31 janvier 2013

Aube : Vendredi 18 janvier 2013

Ardennes : Mardi 22 janvier et mercredi 23 janvier 2013

Haute-Marne : Jeudi 24 janvier 2013

Congrès national FSU : 11 au 15 février 2013

à l'attribuer par défaut à tous les élèves et à se pencher seulement sur les quelques cas problématiques compétence par compétence sans jamais descendre au niveau des items. Cette mise en œuvre à minima correspond à ce qui se passait dans de nombreux établissements et devrait conduire à la disparition pour cette année des « conseils de socle » et autres réunions chronophages de répartition des compétences ou des domaines à valider. Le SNES continue de réclamer la suppression du socle commun et du LPC qui sont le fruit d'une conception essentiellement utilitariste de l'école, et contribuent à fractionner les apprentissages, tout en augmentant la charge de travail des enseignants, sans vraiment permettre aux élèves de progresser. La suppression de la note de vie scolaire répond à une revendication du SNES depuis son instauration en 2005. Elle met fin à une confusion qui consistait à noter le comportement de l'élève indépendamment de toute démarche d'apprentissage. Sa mise en place avait conduit à des différences d'approche considérables d'un établissement à l'autre, avec des barèmes tantôt progressifs tantôt régressifs, mais qui n'avaient aucune lisibilité. L'abandon de cette note absurde et inutile, profondément marquée idéologiquement, est donc une bonne chose à double titre car elle démontre que ce n'est pas parce qu'une circulaire impose un dispositif nouveau qu'il faut renoncer à le contester et le mettre en œuvre sans discuter. Le DNB « pseudo rénové » qui se met en place cette année aurait pu donner lieu à un aménagement de l'épreuve d'histoire des arts qui continue à poser problème, tant du point de vue du coefficient (2, soit plus que toutes les autres disciplines à l'exception du Français et des Mathématiques) que du point de vue de sa mise en œuvre qui présente, ici encore, des différences considérables d'un établissement à l'autre. Or, non seulement l'oral d'histoire des arts est maintenu, mais les modifications apportées aux épreuves écrites -présentées comme devant mettre l'épreuve en conformité avec le socle- apparaissent largement improvisées. Les barèmes restent un mystère. Faut-il y voir une volonté de mettre les enseignants en difficulté en brouillant volontairement les repères à l'heure où l'on préconise l'évaluation par compétence et la « notation positive » ?

Yannick LEFEBVRE

